



Compte-rendu de la rencontre de membres du conseil d'administration de l'association des riverains du VYF avec les Élus de Gometz-le-Châtel.

Participants	Mairie de Gometz-le-Châtel : - Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel, - Madame Monique Darmon, Maire adjointe. VYF : - Danielle FARRET : Présidente, - Michel BIGNARD : Vice-Président/Trésorier, - André LOIE : Secrétaire, - Danielle COURTEAU, Membre du CA,	Lieu Mairie de Gometz le Châtel
Invités :		
Excusés :	Antoine Sotty.	
Diffusion :	Participants + diffusion VYF	
Rédacteur :	André Loie / Danielle Farret	
Prochaine réunion :		

La rencontre a eu lieu le 25 novembre 2014, de 11h à 13h, en Mairie de Gometz le Châtel, pour faire le point des différents sujets « eau » en cours. Nous remercions Mesdames Sellem et Darmon pour leur accueil et leur écoute.

Ordre du Jour :

- Bilan des événements pluvieux et débordements sur le bassin versant du Vaularon,
- Point sur les opérations en cours : Delâchés, Charles Péguy et route neuve,
- Reprise du Schéma Directeur de Ruissellement du Bassin du Vaularon et rétention au niveau des terres agricoles, suite du courrier de Monsieur Vigier,
- Modifications du PLU et SDA,
- Questions diverses.

Rencontre :

1) Bilan des événements pluvieux et débordements sur le bassin versant du Vaularon

Madame Sellem fait le point de la situation sur l'événement climatique des 27/28 juillet dernier.

Il s'agit d'un orage exceptionnel en force et en rapidité (30 m3 en ½ heure comparés à 48 m3 pour la journée). De nombreux habitants ont appelé. La Mairie a effectué un repérage des lieux critiques, c'est-à-dire pour lesquels il y a eu insuffisance à absorber les eaux. Ceci afin d'identifier les mesures à prendre, notamment à court terme, pour éviter ces phénomènes.

Les principaux points, et actions correspondantes, identifiés ont été les suivants :

- Quartier St Clair : nombreuses flaques, pas d'urgence immédiate, mesures à mettre en œuvre après la réalisation des projets de construction (avec leur impact sur les routes), comme par

- exemple : rehausser les trottoirs, agrandir les avaloirs,
- Secteur des écoles : point sensible rajouté à la liste des points à surveillance mensuelle, notamment pour le nettoyage des avaloirs et l'entretien des routes,
 - Secteur St Jean de Beauregard : collecteur pluie à curer,
 - Route de Chartres : les regards comblés,
 - Route neuve : nombreux débordements, nettoyages réguliers à effectuer,
 - Les abords des Grands Prés : débordement du rû du Bourdonnais vers la zone pour partie SIAHVY et pour partie privée. Déplacement sur site du SIAHVY et de la DDT. Action prévue : reméandrage du Bourdonnais en 2015 et réalisation d'une tranchée ouverte dans l'immédiat pour absorber un flux important.

VYF indique l'impact constaté sur Bures, Paris-Chevreuse notamment : effet vague dans les rues avec débordement dans des garages privés, avaloirs et réseau assainissement saturés.

Les secteurs le long du collecteur intercommunal ont été impactés. VYF précise qu'au cours des dernières années, il y a au moins 1 événement climatique dit « exceptionnel » observé par an. Pour la première fois, les débordements se sont produits dans les rues sans que les rivières, notamment le Vaularon, soit saturé. Le rôle du bétonnage de la rue de Chartres, soit intégralement sur les trottoirs, sans prévoir une évacuation conséquente des eaux, ou même l'utilisation de revêtements moins étanches, est évoqué. Après discussion, il est ressorti l'utilité d'une action de sensibilisation auprès du Conseil Général pour que les ouvrages dont il a la responsabilité de maître d'œuvre incluent des mesures destinées à diminuer l'imperméabilisation des sols, et que l'impact des eaux introduites dans les réseaux soient pris en compte. Il est utile d'en parler également à la CAPS, une mention peut être faite en ce sens dans les remarques sur le CDT relatif à la CAPS.

D'autre part, il est important de prendre une décision de rétention à la parcelle, (même si effet limité) avec entretien et contrôle afin que les eaux qui étaient envoyés dans le réseau assainissement ne deviennent pas des eaux de ruissellement dans les rues, d'où probablement (entre autres) effet vague observé ce 27/28 juillet.

2) Point sur les opérations en cours : Delâchés, Péguy et route neuve

Ce point est évoqué rapidement compte tenu des informations récentes lors de la réunion publique organisée à la Mairie de Gometz le Châtel tenue le 15 novembre courant.

Il convient de rappeler :

- Les Delâchés : reprise de l'ensemble des calculs tant pour l'assainissement que pour les eaux de ruissellement, des modifications en résultent, à la demande de Monsieur le Préfet. Il est à noter que 8 logements privés se feront au niveau des Delâchés en supplément après construction des 40 logements actuels (sociaux et privés).
- Les logements sociaux Rue Neuve sont programmés dans une zone humide. L'élément principal a été la décision (avec accord e la DDT) d'une cuve enterrée étanche pour recevoir les eaux de pluie, les eaux étant remontées par pompage pour se déverser dans le réseau eaux pluviales, Rue Neuve. VYF conteste l'implantation des constructions car dans cette zone, une des sources du Vaularon chemine et *quid* d'un arrêt de pompage par coupure électrique ? Même si l'on affirme que tout est pensé.
L'abatage des peupliers est regrettable sur ce terrain et préjudiciable pour l'environnement.
- Pour la construction « Péguy » : problème de limitation d'implantation et canalisation du petit Vaularon.

Madame Sellem rappelle que ces projets ont été lancés par l'équipe municipale précédente. Le rôle de la Mairie a été sur ces projets de faire un point précis en termes d'assainissement et de ruissellement et de demander aux donneurs d'ordre de prendre les correctifs nécessaires.

Madame Farret rappelle toutefois la position de VYF qui ne peut qu'être opposée à une construction en zone humide (logements Rue neuve), tout en prenant acte de ces correctifs.

3) Reprise du Schéma Directeur de Ruissellement du Bassin du Vaularon

L'étude du Schéma Directeur du Bassin du Vaularon actuellement en cours, réalisée par la Lyonnaise des eaux pour le compte du SIAHVY, ne porte que sur l'assainissement. Son extension au ruissellement est demandée par VYF. Le SIAHVY n'ayant à ce jour pas compétence pour financer une telle extension relevant des communes, il est nécessaire qu'une solution de financement soit trouvée. Dans ce cadre, Monsieur Vigier, Maire de Bures sur Yvette, convaincu de l'opportunité de cette extension, a adressé, courant octobre, un courrier aux Maires de Gometz le Châtel et Gif sur Yvette proposant une rencontre destinée à rechercher une solution. Madame Farret fait part d'une réponse positive donnée en retour par le Maire de Gif sur Yvette, Monsieur Bournat. Madame Sellem indique qu'elle répondra positivement à Monsieur Vigier sur le principe de cette extension d'étude, moyennant la recherche d'une solution pour son financement.

4) Modifications du PLU et SDA

Madame Sellem rappelle que les dispositions du PLU ont entre autres pour but de définir les zones à protéger et les mesures à la parcelle à respecter. Il convient de plus de prendre en compte les dispositions de la récente loi « ALUR » qui modifient les notions de COS et les règles de tailles minimum de parcelles.

Elle indique qu'il y a deux actions en cours :

- La révision générale du PLU qui se poursuit,
- Des évolutions à court terme du PLU concernant les trois secteurs suivants : St Clair, Les Bigarreux, et Paris-Chevreuse, avec notamment des règles de protection des habitants telles que « pas de constructions sur terrains de moins de 300m² ».

A noter :

- Le travail avec les habitants sur la problématique hydraulique (Comité participatif Ile de France),
- le rapprochement de Gometz le Châtel avec le PNR, dont son expertise sera utile pour le PLU,
- un point en prévision avec le SIAHVY sur le bassin et la géographie des rûs pour voir si d'autres travaux hydrauliques sont à envisager,
- NB : Madame Farret souligne l'intérêt descriptif et diagnostique du dossier Loi sur l'eau de la RD35 établi à l'époque en vue de la concession de cette voie (description géographique détaillée, mais aussi l'envoi sans rétention des eaux vers la vallée et le rû d'Angoulême).

5) Questions diverses

- Pour information, Madame Sellem souligne les deux grands projets communaux que sont : la création d'un centre de loisirs, et la création d'une cantine.
- Madame Farret fait état des travaux faits par les étudiants de la Faculté d'Orsay concernant la roselière attenante à la zone des Grands Prés. Ils se traduiront par un mémoire qui sera présenté en décembre et finalisé et disponible en janvier. Les étudiants vont rencontrer, hormis bien évidemment les Élus de Gometz-le-Châtel, la CLE et le SIAHVY, et proposeront des mesures concrètes d'aménagement. Le résultat de ces travaux pourra constituer une contribution intéressante à la réflexion concernant cette zone. Madame Farret communiquera les coordonnées de la responsable de mémoire de la Faculté d'Orsay pour déterminer d'autres contributions éventuellement intéressantes pour la Commune.

Conclusion :

V.Y.F et Gometz-le-Châtel se tiendront au courant de l'évolution des actions, en relation avec Madame Darmon. VYF se tient bien volontiers à la disposition de Gometz-le-Châtel pour toute contribution.